

Rallye de Gascogne

Pornic ↔ Gijon

Règlement du rallye

1 Organisation

1.1 Le Rallye de Gascogne 2023 est organisé par la Ville de Pornic avec le partenariat du Club Nautique de Pornic, Les Ports de Loire-Atlantique, La ville de Gijón, Puerto Deportivo, Gijón Turismo.

1.2 Cette manifestation nautique a pour but de réunir, de faire naviguer ensemble des plaisanciers à la voile dans une ambiance conviviale, sécurisante et de partage. Le Rallye de Gascogne a une vocation pédagogique et de formation. Il regroupe des marins de tous niveaux pour partager des expériences et propose d'accompagner les équipages moins expérimentés dans leur première navigation hauturière.

1.3 L'organisateur est attaché au respect des personnes, des biens, de l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

1.4 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

1.5 En cas de force majeure, le Rallye de Gascogne peut être reporté ou annulé.

2 Règles applicables

2.1 Les règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24m (division 240).

2.2 Les règles internationales pour éviter les abordages en mer (R.I.P.A.M).

2.3 Les règlements portuaires locaux.

2.4 Tous autres règlements en application au moment du Rallye de Gascogne.

3 Responsabilité

3.1 Le chef de bord de chaque équipage devra être clairement identifié et devra justifier de son expérience nautique (cf article 4.6) lors de l'inscription. Il sera l'interlocuteur responsable vis-à-vis de l'organisateur.

3.2 La décision d'un chef de bord de prendre la mer relève de sa seule responsabilité.

Conformément à l'article 240-1.03 de la division 240, le chef de bord devra s'assurer :

- de l'adéquation de la navigation proposée avec les caractéristiques de son navire ;
- de la présence à bord, du bon état et de la validité de tous les équipements et matériels de sécurité embarqués ainsi que de leur adaptation aux personnes embarquées ;
- de la mise en œuvre desdits matériels lorsque les circonstances l'exigent

3.3 Le chef de bord est présumé responsable des dommages causés à autrui, à un autre navire ou à des engins ou des installations portuaires et des fautes commises par ses équipiers. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la manifestation.

3.4 Le chef de bord et chacun des membres de son équipage devront détenir une assurance responsabilité civile en cours de validité garantissant la participation au type d'évènement tel que le Rallye de Gascogne.

4 Conditions d'inscription

4.1 Le rallye 2023 propose une traversée du Golfe de Gascogne, et une navigation le long des côtes Espagnoles jusqu'à Gijón. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription.

4.2 La manifestation est limitée à 25 navires. Au-delà de cette limite, une liste d'attente pourra être mise en place. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre chronologique de réception des dossiers.

4.3 Le rallye est ouvert à tous les voiliers présentant les caractéristiques suivantes :

- Voiliers d'une longueur minimum de 8m50 armés pour une navigation en catégorie hauturière au regard de la division 240 (+ de 60 milles nautiques).
- Moyens de propulsion mécanique fixe obligatoire avec la quantité de carburant nécessaire pour parcourir 120 milles à la vitesse de 5 nœuds.
- Les navires doivent être munis de l'ensemble des documents administratifs à jour (acte de francisation, carnet du radeau de survie, licence de station navire, assurance, ...)

4.4 Le rallye est ouvert pour une navigation en équipage (à partir de 2 personnes). Les équipages seront constitués d'un nombre de personnes n'excédant pas la limite fixée par le constructeur du navire.

4.5 Les équipiers mineurs sont admis, sous la responsabilité du chef de bord. Ils devront présenter une autorisation parentale les autorisant à participer au Rallye de Gascogne 2023.

4.6 Le chef de bord devra justifier d'une expérience suffisante pour une traversée du Golfe de Gascogne en toute sécurité.

4.7 Le montant de l'inscription au rallye de Gascogne est de 330€ par bateau (comprenant un équipage jusqu'à 3 personnes) et 60€ par personne supplémentaire. Ce montant comprend les frais de port à Pornic à compter du 07 juillet, les frais d'escale à Gijón, la participation à la journée de sécurité pour 2 personnes par équipage, les festivités intégrées au programme du rallye pour l'ensemble de l'équipage.

4.8 Tout désistement pour quelque cause que ce soit, étrangère à l'organisation, ne donnera pas lieu à un remboursement.

4.9 Une procédure d'inscription est mise en place à compter du 27 février et sera fermée le 26 mai. Cette

procédure électronique est accessible à partir du site internet de la ville de Pornic : www.pornic.fr

5 Programme et parcours

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

07 juillet	14h-17h	Accueil des navires et des équipages et contrôles de sécurité
	18h30	Briefing sécurité
	19h30	Diner des équipages
08 & 09 juillet	Départ prévu à 9h pour une navigation vers Gijón	
10 juillet	Arrivée à Gijón 19h30 : Apéritif d'accueil	
11 juillet	Festivités à Gijón Diner des équipages	
12 juillet	Journée libre Briefing sécurité	
13 & 14 juillet	Départ prévu à 9h pour une navigation vers Pornic	
15 juillet	Arrivée à Pornic 19h30 : Apéritif des équipages	
24 juillet	Journée de réserve	

5.2 La présence des navires est obligatoire au port de Pornic le 07 juillet à partir de 14h. Un membre de l'équipage doit être disponible pour les contrôles de sécurité.

5.3 La présence du chef de bord est obligatoire à chaque briefing sécurité.

5.4 La présence de l'équipage est fortement recommandée sur les temps de convivialité (apéritifs, diners des équipages et festivités à Gijón).

5.5 La longueur du parcours entre Pornic et Gijón est d'environ 260 milles nautiques en route directe. Pour rester dans l'esprit du rallye, la navigation en escadre sera privilégiée.

5.6 Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours pourra être modifié par le directeur du rallye.

6 Sécurité

6.1 Les navires doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours du rallye et prévenir immédiatement le directeur du rallye.

6.2 Les équipages devront être en double veille permanente sur le canal VHF affecté pour le rallye et sur le canal 16.

6.3 Un émargement et/ou des vacances par VHF pourront avoir lieu à l'initiative du directeur du rallye.

6.4 Les navires équipés d'un téléphone par satellite doivent rester joignable à tout moment.

6.5 Une balise de positionnement sera remise à chaque équipage par l'organisateur contre un chèque de caution de 650 €. Le chef de bord devra veiller à la maintenir en parfait état de fonctionnement pendant toute la durée du rallye.

6.6 En cas de problème pendant la navigation, ou de nécessité de faire une escale, le chef de bord devra informer, sans délai, le directeur du rallye par tous les moyens à sa disposition.

6.7 Avant le départ de chaque étape, le chef de bord remettra au directeur du rallye une déclaration de partance fournie par l'organisateur.

7 Autres obligations

7.1 Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

7.2 Les équipages doivent porter le polo du rallye de Gascogne, fourni par l'organisateur, à l'occasion des apéritifs et dîners des équipages.

7.3 Par respect envers le pays que l'on visite, les équipages sont tenus d'envoyer un pavillon Espagnol dans les barres de flèche tribord dès l'entrée dans les eaux territoriales.

8 Programme complémentaire

8.1 Une journée de sécurité est proposée à l'ensemble des équipages inscrits au Rallye de Gascogne. L'organisateur recommande fortement aux équipages d'y participer. La journée est détaillée dans le programme du rallye. La participation est gratuite mais limitée à 2 personnes par équipage.

8.2 Le CN Pornic, la ville de Pornic et les professionnels associés proposent aux équipages des modules de formation. Ces modules sont détaillés dans le programme du Rallye de Gascogne 2023. Les conditions d'inscription ainsi que le coût sont accessibles sur le site internet du CN Pornic : www.cnpornic.com

8.3 Le Rallye de la ville de Pornic, organisé par le CN Pornic est également proposé aux équipages. Il est organisé du 16 au 18 juin 2023. Les conditions d'inscription ainsi que le coût sont accessibles sur le site internet du CN Pornic : www.cnpornic.com

